DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT **D'AVALLON**

Le vingt-quatre janvier deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: M. GOBOIS Francis, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, July: François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: M. COQUILLE Eric, Pinelles: M. ZANCONATO Eric, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. MLYNARCZYK André, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. ROBERT Christian, M. SERIN Mickail, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Nombre de conseillers :

Excusés: Gigny: M. REMY Georges, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Ravières: M. HELOIRE Nicolas,

En exercice: 75 Présents: 53 Absent(s): 7 Pouvoir(s): 15 Votants: 68

> M. LETIENNE Bruno Tonnerre: M. CLEMENT Bernard, Mme GOUMAZ Delphine, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline. Excusés ayant donné pouvoir : Dannemoine : M. KLOËTZLEN Eric, Quincerot : M. BETHOUART

Délibération n° 06-2017

Serge, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, M. BOURNIER Edmond, Tonnerre: Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme DUFIT Sophie, Mme LAPERT Justine, M. LENOIR Pascal, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUARD Claude, Villon: M. BAUDOIN Didier, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. GAUTHERON Rémi

Date de convocation: 17 janvier 2017

Objet:

DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu les compétences de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne en matière de collecte et traitement des déchets ménagers,

Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Considérant l'ouverture à la concurrence pour les éco-organisme gérant la collecte sélective en France et le retard pris pour l'agrément de ces derniers par les pouvoirs publics.

Avenant au contrat de reprise des matériaux issus de la collecte sélective

Considérant dès lors que le barème E est prolongé d'une année afin d'assurer la transition vers le futur barème F,

Considérant la nécessité de faire valoriser les matériaux issus de la collecte sélective pour l'année 2017 et l'obligation faite de reconduire pour 1 an le contrat de reprise signé pour Le Tonnerrois en Bourgogne avec COVED Négoce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

68 pour

contre

abstention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170124-06-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication: 01/02/2017

AUTORISE Madame la présidente à signer l'avenant pour une durée de 1 an, sur 2017, et à prendre toute disposition utile à son exécution.

DIT qu'une nouvelle prolongation pourra être envisagée conformément aux consignes des pouvoirs publics si l'entrée en vigueur du barème F devait de nouveau être reportée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170124-06-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017 Publication : 01/02/2017